

Caudan. Quand la maternité tient salon

Jeudi, Sarah Fouillen, une Caudanaise, a mis au monde une petite Clarisse dans son salon. Un accouchement au naturel, comme pour ses deux précédentes filles.

Clarisse est née, jeudi dernier, dans ce salon. Une expérience déjà vécue par Sarah et Franck Fouillen sous ce même toit il y a deux ans et demi pour la naissance de Pauline, ici avec sa grande sœur Maud.



Et de deux. Après Pauline, née il y a deux ans et demi dans une chambre, devenue la sienne, la belle demeure familiale des Fouillen a abrité jeudi une deuxième naissance. Clarisse, 3,960 kg, a vu le jour à 23 h 20. Dans le salon.

Un événement qui ne doit rien au hasard, ni à une quelconque arri-

vée imprévue du bébé. Comme pour Pauline, ses parents avaient depuis longtemps programmé ce jour.

Une maison de naissance envisagée en 2008

Et s'il n'y avait eu cette mésentente avec une sage-femme libérale il y a quatre ans, Maud, leur fille

« Au moindre problème, on filait à la maternité. Et sans discussion ».

Sarah Fouillen, la maman

ainée, aurait également poussé son premier cri dans cette même maison.

Elle aussi est cependant venue au monde en dehors d'un établissement médical. Dans une demeure privée de Loire-Atlantique.

« C'était une solution de repli, nous y avons trouvé une sage-femme. Sans cela, nous étions

prêts à partir dans une maison de naissance en Belgique, assure Sarah. Il n'existe malheureusement pas de telle structure en France, près d'un hôpital.

Vous l'aurez compris, Sarah, 40 ans, et Franck, 38 ans, ne veulent pas entendre parler de déclenchement, de péridurale et autres « assistances » médica-

lisées à l'accouchement. Habités aux remarques ou autres marques de scepticisme, ils ne manquent jamais de rappeler que l'accouchement est « quelque chose de naturel. Ce n'est pas une maladie, il n'y a pas besoin de toute cette intervention médicale », assure Franck.

Une « aventure » risquée ?

« Prise en charge, chambre froide, tuyaux... Tout cela m'angoisse, enchaîne sa compagne. J'ai ce besoin d'être consciente de mon corps, de bouger. Ce que ne permet pas la péridurale. J'ai toujours eu ça en moi. Ça doit venir de ma mère qui disait toujours que ma naissance était passée comme une lettre à La Poste. Au lycée, quand je disais que je ne voudrais pas de péridurale, on me traitait de folle ».

Jeudi, l'accouchement s'est déroulé sans anicroche, en présence de leur sage-femme arrivée du Centre-Bretagne deux heures avant la naissance (lire ci-dessous). Un impératif pour le couple.

« On peut le faire sans assistance médicale mais je ne suis pas pour. Sa présence me rassure », explique Sarah qui qualifie son accouchement de « très belle aventure ».

Une aventure risquée ? « Calculée », rétorquent-ils, invoquant notamment un suivi tout au long de la grossesse. « Nous sommes conscients des risques. Au moindre problème, on filait à la maternité. Et sans discussion. Tout cela avait été vu avec la sage-femme qui avait toute notre confiance ».

Une sage-femme. « A la maison les femmes sont plus sereines »

Sage-femme libérale sur le secteur de Pontivy, Claire Courty, 34 ans, est celle qui a accouché Sarah la semaine dernière.

Combien d'accouchements de ce type pratiquez-vous dans l'année ?

« Un par mois en moyenne. Il y a beaucoup de demandes mais cela demande une grande disponibilité. Je le pratique depuis un an et c'est un choix. En France, il y a peu d'alternatives à l'hôpital. Même si aujourd'hui le projet de naissance prend en compte quelques aspects, il y a une médicalisation qui est omniprésente. À la maison, les femmes sont plus sereines. Et plus actives aussi, elles ont conscience que cela repose sur leurs épaules alors qu'à l'hôpital, elles délèguent beaucoup.

Les risques sont évoqués

avec les futures mamans ?

À chacun de nos rendez-vous lors du suivi de grossesse. Elles connaissent tous les risques, savent que l'on aura peu de moyens en cas d'hémorragie ou de réanimation. Je fais des contrôles très pointus mais si je considère qu'il y a un risque durant l'accouchement, on ira à l'hôpital. Cela m'est d'ailleurs arrivé il y a peu. Et le Smur est toujours prévenu d'un accouchement à domicile.

Pourquoi la pratique n'est-elle pas plus développée ?

Ce n'est pas la politique en France. C'est d'ailleurs très mal perçu par les milieux hospitaliers. Du coup, peu de sages-femmes s'y engagent. Les remboursements de la Sécurité sociale et les soucis d'assurances n'encouragent pas à le faire. Les moyens sont limités ».

Accouchement à domicile. Les professionnels divisés

L'accouchement à domicile ou avec le seul concours d'une sage-femme libérale demeure marginal. En France, 1% des futures mamans revendique ce choix. Une douzaine de sages-femmes le pratiquent en Bretagne. Mais le débat, d'actualité, divise.



Les demandes d'accouchement à domicile sont de plus en plus fréquentes. Photo d'archives : François Destoc.

Docteur Patrick Zemb, médecin obstétricien à Lorient.

« Par conviction personnelle, certaines femmes font effectivement ce choix mais ce n'est pas une pratique d'avenir au regard des avancées médicales. L'évolution de la prise en charge des futures mamans devrait être, au contraire, de systématiser l'accouchement à l'hôpital mais également de généraliser une surveillance plus exigeante de la fin de grossesse, y compris pour les cas à bas risque. Cette médicalisation plus importante, et c'est justement ce qui est parfois reproché, doit être davantage expliquée. Cette orientation

est guidée par le souci d'améliorer les conditions de sécurité de l'acte, et notamment au profit de l'enfant. Le milieu médical devrait, sans doute, s'efforcer d'être plus convaincant pour imposer ces enjeux. Mais, d'ici quelques années, le sujet ne sera vraisemblablement plus en débat. Les avancées scientifiques plaideront, sans doute possible, sur l'accouchement en milieu hospitalier ».

Une sage-femme libérale installée à Lorient. « J'ai eu plusieurs demandes d'accouchement à domicile en une année d'exercice. Les motivations sont

identiques ; elles souhaitent une prise en charge personnalisée et veulent accoucher de manière plus intime. L'environnement hospitalier, considéré comme surmédicalisé et impersonnel, les amène à envisager ce choix. Elles vivent ce passage à l'hôpital comme une rupture dans leur grossesse. Personnellement, je refuse d'y répondre favorablement. L'impossibilité de s'assurer pour de tels actes est un obstacle majeur. C'est par ailleurs un acte peu rentable. Un accouchement est remboursé 350 € par la Sécurité sociale. Cela peut représenter 5 à 6 heures de travail, voire bien plus. Je sais que des sages-fem-

mes acceptent sous réserve d'un dépassement d'honoraire. Le risque d'un incident pèse également très fortement dans la décision. Une des solutions est à rechercher dans la mise à disposition d'un plateau technique à l'hôpital comme cela est le cas à Ploërmel. Si Lorient le permettait, je reconsidérerais ma décision ».

Une sage-femme libérale à Lorient.

« On oublie souvent l'essentiel. C'est le couple qui décide. Il ne faut pas nier que des parents feront ce choix, qu'il y ait ou non une assistance lors de l'accouchement. Ce n'est pas un hasard si l'accouchement à domicile était le sujet retenu par le Réseau Périnat 56 le 19 novembre dernier à Vannes. Cette journée a confirmé les divergences de vue entre professionnels. Mais les demandes sont de plus en plus fréquentes. C'est un fait indéniable. La solution n'est pas, à mes yeux, vers le tout médical. Il existe des solutions alternatives comme l'ouverture des plateaux techniques hospitaliers ou les maisons de naissance où l'accouchement est réalisé, selon des modalités décidées à l'avance par la maman, par des sages-femmes. L'accouchement est ainsi réalisé, par sécurité, à proximité d'un centre hospitalier. Personnellement, je n'accepte pas d'accouchement à domicile pour des motifs de coût (assurance) et de risques encourus. Il faudrait s'inspirer de nos voisins européens (Suisse, Allemagne) qui ont intégré, dans la mise en oeuvre de leur dispositif de santé, l'accouchement à domicile et sans que cela pose de difficultés ».

Uniquement si la naissance ne présente pas de risques

L'accouchement à domicile est une possibilité légale en France. Selon la « charte de l'accouchement à domicile », mise en place par l'Association nationale des sages-femmes libérales, l'accouchement à domicile ne peut se faire que si la naissance ne présente aucun risque particulier connu, c'est-à-dire si elle est

« physiologique ». Sont donc exclus les cas de naissance difficile : siège, jumeaux, naissances multiples, placenta praevia, diabète, hypertension...

Si une complication survient au cours de la grossesse ou à proximité de l'accouchement, la naissance aura lieu dans une maternité.

Dossier réalisé par Yves Madec et Régis Nescop